ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

manifestations sportives

Question écrite n° 46185

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les frais financiers occasionnés pour les villes ou communes situées sur le tracé du passage du Tour de France. En effet, les collectivités locales traversées doivent souvent acquérir des moyens de sécurité (barriérage) importants pour assurer la sécurisation du public, notamment la prise en charge de signaleurs aux carrefours et intersections, dont la rémunération est indispensable, faute de bénévoles suffisants. Dès lors, il apparaît que les frais occasionnés par le passage du Tour de France, malgré le caractère tout à fait positif de l'événementiel sportif, ne sont pas négligeables et uniquement à la charge des collectivités concernées. Il pourrait donc être intéressant que les collectivités concernées puissent être, pour tout ou en partie, défrayées de leurs dépenses afférentes à ce passage par l'organisation du Tour de France. Il lui demande donc s'il a déjà étudié cette question et, si oui, s'il compte la promouvoir pour les années qui viennent.

Texte de la réponse

Après les jeux Olympiques et la Coupe du Monde de football, le Tour de France est l'événement sportif le plus retransmis et le plus regardé dans le monde, induisant des retombées médiatiques et des effets de notoriété importants. Ceci est particulièrement vrai pour les « villes étapes » qui accueillent cette manifestation et qui bénéficient d'une forte visibilité, rehaussent leurs images de marque, attirent des touristes et supporters et bénéficient, de ce fait, de retombées économiques locales importantes. Une telle promotion à l'échelle planétaire aurait un coût sans commune mesure avec les frais engagés pour les aménagements et les mesures de sécurité dont ces collectivités ont la charge. C'est notamment, pour ces raisons, que de nombreuses villes se portent spontanément candidates auprès de la société du Tour de France, organisateur de cette manifestation, afin d'accueillir une étape du Tour. S'agissant du parcours, des villes et villages traversés, les pouvoirs publics préviennent en amont les difficultés, avec l'organisateur et les communes concernées. Les endroits ou lieux susceptibles de poser des problèmes sont identifiés lors de réunions préparatoires réunissant les différents services de l'État dans les préfectures des départements traversés. En particulier, la sécurité du public et du Tour de France en général est assurée par les forces de police qui informent les coureurs des endroits dangereux et arrêtent la circulation à leur passage. Au vu de ces éléments, le ministre n'envisage pas d'intervenir plus avant dans une organisation qui repose pour l'essentiel sur le partenariat.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46185
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE46185

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 août 2004, page 6734
Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9044